Image not found or type unknown

Refus de mise en oeuvre assurance décès

Par **yci**, le **28/04/2014** à **20:43**

bonjour,

mon père a contracté un prêt immobilier (crédit fonctier de france) auquel était adossée une assurance décès (cnp). Mon père est décédé à l'age de 73 ans. L'assurance cnp refuse la prise en charge du prêt en arguant que l'assurance décès ne fonctionne que pour les décès intervenus au plus tard à 70 ans. Ce prêt a été consenti par le crédit fonctier de france il y a près de 15 ans, reste un an et demi à couvrir. L'assurance décès cnp est celle proposée par le crédit foncier, est-ce normal? ai-je un recours?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés